VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 041-214101941-20230928-DGS_23_07_11A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEOUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MARCHAND, MM. SABOURDY, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH,
M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
M. GUENIN, Conseiller Municipal,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal.

ABSENTS : Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT PLURIANNUEL POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT-MARC - N° 23/07 – 11

Monsieur LORGEOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Lors de la présentation du budget 2023 et des opérations pluriannuelles adoptées, le recours à l'emprunt pour l'autorisation de programme (AP) relative à la construction du groupe scolaire de Saint-Marc à hauteur 3 000 000 € étalés sur plusieurs exercices a été retenu.

Avec le recensement des investissements « prioritaires » sur cette période, en tenant compte du niveau d'endettement actuel de la Ville, de sa capacité de désendettement (CAF brute/dette) et du niveau des taux d'intérêts bancaires, il a été retenu un emprunt à contractualiser pour un montant total de 3 000 000 € prévisionnellement réparti comme suit :

- Dès décembre 2023 : 800 000 €
- Budget 2024 : 1 850 000 €
- Budget 2025 : 350 000 €

Avec ce type de fractionnement des encaissements, il ne sera inscrit au budget que le montant défini pour l'année ; le volume total de 3 000 000 € sera porté pour information dans la partie « recettes » des autorisations de programme.

Ce produit bancaire aura deux étapes pour chaque période :

- Une phase de préfinancement
- Une phase d'amortissement

.../...

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 041-214101941-20230928-DGS_23_07_11A-DE

Vu les articles L 2121-29, L2122-21 alinéa 6 et L 2122-22 alinéas 3 et 4 du CGCT,

Vu le montant de l'emprunt à réaliser inscrit lors du vote du 12 avril 2023 au budget primitif 2023 pour 800 000 € (art.1641),

Vu la délibération du 12 avril 2023 relative aux autorisations de programme retenues dans le cadre du budget et notamment le financement de l'opération de construction du groupe scolaire de Saint-Marc.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'offre proposée par la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations détaillée de la manière suivante et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions nécessaires pour finaliser le dossier et signer le contrat de prêt :

Souscription d'un prêt :

- **Objet** : financement de l'autorisation de programme (AP) relative à la construction du groupe scolaire de Saint-Marc
- **Prêteur** : la Banque des Territoires
- **Montant** : 3 000 000,00 EUR
- **Commission d'instruction de dossier** : 0,06 % du montant du prêt.
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du livret A
- **Pénalité de dédit sur les montants non débloqués** : 1 %

- **Phase de préfinancement** :
  - Durée du préfinancement : 16 mois
  - Index de préfinancement : livret A
  - Marge fixe sur l'index de préfinancement : 0,60 %
  - Soit un taux d'intérêt du préfinancement : livret A + 0,60 %

- **Phase d'amortissement** :
  - Durée : 40 ans
  - Index : livret A
  - Marge fixe sur l'index : 0,60 %
  - Soit un taux d'intérêt du financement : livret A + 0,60 %
  - Profil d'amortissement : échéance et intérêts prioritaires
  - Modalité de révision : simple révisabilité avec un taux de progressivité à 0 %
  - Echéance : trimestrielle"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ accepte l'offre proposée par la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations, telle que détaillée ci-dessus ;

.../...

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 041-214101941-20230928-DGS_23_07_11A-DE

✓ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions nécessaires pour finaliser le dossier et signer le contrat de prêt.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 19 OCT 2023

Mise en ligne sur le site internet le 19 OCT 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet https://www.telerecours.fr

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEOUX

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L et Ch.)

La secrétaire,

Laurence MERCIER